Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/43**
Point 24.4 de l'ordre du jour provisoire **11 mars 2013**

Transfert du Soudan du Sud de la Région de la Méditerranée orientale à la Région africaine

Rapport du Secrétariat

1. En mai 2012, le Gouvernement du Soudan du Sud a informé le Directeur régional pour l'Afrique et le Directeur régional pour la Méditerranée orientale de son souhait d'être transféré de la Région de la Méditerranée orientale à la Région africaine.

2. En mai 1996, la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé, dans la résolution WHA49.6, que toute demande de transfert à une autre Région présentée par un État Membre devait être examinée par les comités régionaux compétents et que les avis de ceux-ci devaient être transmis à l'Assemblée de la Santé, qui les examinerait avant de prendre une décision. Jusqu'ici, l'Assemblée de la Santé a accédé aux demandes de transfert d'une Région à une autre présentées par des États Membres.

3. Conformément aux dispositions de la résolution WHA49.6, la demande du Soudan du Sud a été portée à l'attention du Comité régional de la Méditerranée orientale à sa cinquante-neuvième session et du Comité régional de l'Afrique à sa soixante-deuxième session. Des extraits des avis des deux Comités sont reproduits en annexe au présent rapport.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

4. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution ci-après :

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné la demande présentée par le Gouvernement du Soudan du Sud en vue du rattachement de ce pays à la Région africaine,

DÉCIDE que le Soudan du Sud fera partie de la Région africaine.

ANNEXE

EXTRAITS DES RAPPORTS DES COMITÉS RÉGIONAUX

1. EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE, CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION[1] (LE CAIRE, 1-4 OCTOBRE 2012)

8.2 Demande de transfert de la République du Soudan du Sud de la Région OMS de la Méditerranée orientale vers la Région OMS de l'Afrique

Point 9 de l'ordre du jour, document EM/RC59/11, décision N° 4

« … Le 27 septembre 2011, le Soudan du Sud est devenu un État Membre de l'Organisation mondiale de la Santé et de par sa situation géographique, a été intégré à la Région de la Méditerranée orientale. Le Soudan du Sud a demandé son transfert de la Région de la Méditerranée orientale vers la Région africaine … Le Comité régional a décidé d'accepter la demande du Gouvernement du Soudan du Sud d'être transféré à la Région africaine de l'OMS et a demandé au Directeur régional de faire part de sa décision à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé pour examen. »[2]

2. EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE (LUANDA, 19-23 NOVEMBRE 2012)

8. Transfert de la République du Soudan du Sud à la Région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé

Point 8 de l'ordre du jour, document AFR/RC62/4

« … Conformément à la résolution WHA49.6 de l'Assemblée mondiale de la Santé, la soixante-deuxième session du Comité régional de la Région africaine de l'OMS a examiné la demande de la République du Soudan du Sud et donné son avis en faveur du transfert de la République du Soudan du Sud à la Région africaine de l'OMS. Après avoir félicité et accueilli le Soudan du Sud, le Comité régional a demandé au Directeur régional de transmettre son avis, par l'intermédiaire du Directeur général de l'OMS, à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé pour qu'elle l'examine et prenne une décision … »

= = =

[1] Document EM/RC59/14-F.

[2] Document EM/RC59/13, décision N° 4.